

## Le fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane (ANA)

Le fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane (ANA) géré par l'OTAN est l'un des trois mécanismes de financement permettant à la communauté internationale de fournir son soutien financier aux forces et institutions de sécurité afghanes, les deux autres étant le fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOTFA), administré par le Programme des Nations Unies pour le développement, et l'« Afghanistan Security Forces Fund » (ASFF) des États-Unis. Le LOTFA sert à financer les traitements des fonctionnaires de la police et de la justice et à développer les capacités du ministère de l'Intérieur. L'ASFF, quant à lui, est régi par un arrangement bilatéral entre les États-Unis et l'Afghanistan, et il sert à couvrir les dépenses d'équipement et de fonctionnement des forces de sécurité afghanes.

Le fonds d'affectation spéciale pour l'ANA a été créé en 2007 dans le but de fournir un mécanisme permettant aux pays de la FIAS de financer le transport et l'installation des équipements qu'ils cédaient, l'acquisition d'équipements et de services pour des projets de génie civil de l'ANA, ainsi que des formations dans le pays et à l'étranger. Au fil du temps, ce fonds d'affectation spéciale a vu son champ d'application progressivement étendu au soutien à long terme de l'ANA, puis à l'alphabétisation et à la formation militaire professionnelle.

Comme convenu au sommet de l'OTAN à Chicago en mai 2012, le fonds d'affectation spéciale pour l'ANA a été adapté pour en renforcer la flexibilité, la transparence, l'efficacité financière et le respect de l'obligation de rendre compte, et pour l'assortir de mesures anticorruption. À Chicago, les États membres de l'OTAN et les pays de la FIAS ont réaffirmé leur ferme détermination à soutenir la formation, l'équipement, le financement et le développement capacitaire des forces de défense et de sécurité nationales afghanes (ANDSF) après 2014. Ils sont convenus de jouer leur rôle, dans le cadre de l'ensemble de la communauté internationale et en se fondant sur les mécanismes existants, s'agissant d'élaborer des mécanismes de financement et des modalités d'utilisation des fonds qui soient appropriés, cohérents et efficaces pour tous les éléments des ANDSF. Ils sont également convenus que ces mécanismes seraient caractérisés par la flexibilité, la transparence, l'efficacité financière et le respect de l'obligation de rendre compte, et qu'ils comporteraient des mesures anticorruption.

Les dispositions relatives au fonds d'affectation spéciale adapté pour l'ANA après 2014 ont été approuvées en décembre 2013. Elles énoncent ce qui suit :

- Le fonds d'affectation spéciale adapté pour l'ANA continuera d'être surtout employé pour l'armée nationale afghane, mais il permettra toujours, grâce à sa souplesse d'utilisation, d'assurer, au besoin, le financement d'autres éléments des ANDSF.
- Les ressources seront affectées sur la base du plan des besoins des ANDSF, qui sera élaboré par les autorités afghanes.
- Les États-Unis continueront de gérer le fonds d'affectation spéciale pour l'ANA jusqu'en 2017 ; toute prolongation de ce mandat au-delà de 2017 fera l'objet de décisions ultérieures.
- L'utilisation du fonds d'affectation spéciale adapté pour l'ANA sera régie par un plan annuel de mise en œuvre, qui comprendra une estimation des coûts ainsi qu'une indication des échéances et des objectifs de performance.
- La gestion et l'utilisation du fonds d'affectation spéciale adapté pour l'ANA feront chaque année l'objet d'un audit.

Un conseil d'administration assure le suivi du fonds d'affectation spéciale pour l'ANA et veille à ce que celui-ci soit régi par les principes d'efficacité, d'intégrité financière et de compte rendu. Ce conseil d'administration est composé de représentants des pays donateurs et du gestionnaire du fonds. Il a tenu sa réunion inaugurale le 1er septembre 2014 et se réunit régulièrement depuis lors, que ce soit sur le théâtre ou au siège de l'OTAN. Sa dernière réunion plénière en date a eu lieu au siège de l'OTAN le 11 mai 2016.

C'est principalement au gouvernement afghan que continue d'incomber la responsabilité du soutien financier des ANDSF. Il a accepté d'apporter au moins 500 millions de dollars par an dans un premier temps, cette contribution devant augmenter progressivement au fil du temps.

Le fonds d'affectation spéciale pour l'ANA est ouvert aux contributions de la communauté internationale dans son ensemble. À la date de juin 2016, les contributions cumulées dépassent 1,5 milliard de dollars.

**Fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane (ANA)  
Relevé des contributions fournies  
Situation à la fin juin 2016  
(Montants exprimés en dollars américains et arrondis)**

Australie	360 000 000
Azerbaïdjan	1 611 000
Belgique	30 282 000
Bulgarie	714 000
Canada	22 035 000
République tchèque	1 283 000
Danemark	24 180 000
Estonie	1 098 000
Finlande	11 130 000
Géorgie	1 000 000
Allemagne	448 159 000
Hongrie	800 000
Italie	98 156 000
Japon	55 301 000
Lettonie	1 000 000
Lituanie	1 052 000
Luxembourg	35 369 000
Monténégro	400 000
Pays-Bas	103 879 000
Norvège	77 507 000
Portugal	2 262 000
Slovaquie	1 000 000
Slovénie	807 000
Corée du Sud	200 000 000
Espagne	5 427 000
Suède	11 650 000
Suisse	186 000
L'ex-République yougoslave de Macédoine*	1 000
Turquie	35 983 000
Émirats arabes unis	10 000 000
Royaume-Uni	8 811 000
Total	1 555 635 000

Certains Alliés et partenaires ont pris des engagements supplémentaires. Une fois que les montants correspondants auront effectivement été versés au titre du fonds, ils seront pris en compte dans le tableau.

\* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

**Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias**

**Tél. : +32 2 707 50 41**

**E-mail : [moc@hq.nato.int](mailto:moc@hq.nato.int)**

**Suivez-nous sur : [@NATO\\_presst](https://twitter.com/NATO_presst)**

**[www.nato.int](http://www.nato.int)**